



ASSEMBLEE NATIONALE DU TCHAD

TROISIEME LEGISLATURE

**LA PROMOTION DU ROLE DES FEMMES PARLEMENTAIRES
EN AFRIQUE DANS LA PREVENTION DE LA PROLIFERATION
DES ARMES DE DESTRUCTION MASSIVE.**



Parliamentarians for Global Action
Acción Mundial de Parlamentarios
Action Mondiale des Parlementaires

MAI 2019

Monsieur le Directeur du Programme Paix et Démocratie de PGA ;

Madame la Chargée Juridique Sénior de PGA ;

Chers Collègues Parlementaires de la Gambie et d'Afrique ;

Mesdames et Messieurs,

Le sujet de notre atelier qui porte sur la promotion du rôle des femmes parlementaires en Afrique dans la prévention de la prolifération des armes de destruction massive est tout autant transversal que délicat.

Le concept Armes de Destruction Massive est assez complexe. Il peut être employé explicitement ou implicitement suivant des visions géopolitique, stratégique, militaire ou raciste voire ethnique. Il suscite des débats parfois controversés.

En effet, il peut regrouper les vocables des armes nucléaires (Hiroshima et Nagasaki), biologiques (bactéries, virus, rickettsies, toxines), chimique, radiologique et ethnique (génocide à la machette, arme utilisée par Hutus contre les Tutsis au Rwanda).

Tout en n'étant pas contraignantes, les Résolutions 1540 (2004) et 2325 (2016) encouragent les Etats d'adopter dans leurs législations respectives des cadres réglementaires de la manipulation des armes de destructions massive mais interdisent aux entités non-étatiques de prohiber la fabrication, le stockage, leur financement et leur usage.

Les Résolutions 1325 (2000) du Conseil de sécurité et 71/56 (2016) de l'Assemblée Générale des Nations Unies engagent l'ensemble des Etats et des institutions à fortement prendre en compte l'approche genre pour les questions de la paix, de la sécurité et du désarmement.

L'Assemblée Nationale du Tchad a voté la loi sur la parité et en exige son application stricte dans l'établissement des listes électorales lors des prochaines échéances électorales.

Dans le cas précis de l'Afrique, la promotion du genre dans le leadership est en ambivalence avec les conflits et les inerties internes aux femmes elles-mêmes d'abord, à la mutualisation des forces et à l'intelligence. Ceci pose une réelle question de la libération du concept du genre en Afrique.

L'utilisation, éventuellement délibérée ou accidentelle, implicites ou explicites, des armes de destruction massive reste un sujet d'actualité et les femmes africaines en générales et parlementaires en particulier se doivent d'être à l'avant-garde de la lutte pour leur identification, leur maîtrise et leur destruction.

En ce qui concerne le Tchad, des sources concordantes font état de leur utilisation par le groupe terroriste de Boko Haram. Il s'agirait d'empoisonnement des lits de cours d'eau et des poissons, des bétails, des crudités, des fruits pour ne citer que ceux-là.

Des maladies nouvelles apparaissent et des cas de mort subites sont assez fréquents.

Dans notre environnement anthropologique africain, la femme est mieux outillée, quelque que soit son niveau d'instruction, pour appréhender cette problématique.

La femme est paix et la femme parlementaire est guerrière de la paix.

Par conséquent, j'invite d'ores et déjà l'unité de Conseil de Sécurité pour la résolution 1540 (2004) à contribuer à renforcer la capacité des acteurs législatifs, gouvernementaux et associatifs et particulièrement les femmes d'Afrique et du Tchad pour ce qui suit :

1. Encourager la participation des femmes dans tous les systèmes, institutions et processus de désarmement, de la sécurité nationale et transfrontalière ;
2. Comprendre le concept d'armes de destruction massive, leurs composants, les mécanismes de financement et leur utilisation ;
3. Comprendre les processus de ratification des conventions ;
4. Disséminer les acquis afin de fédérer les stratégies et les forces pour la construction d'une paix durable ;
5. Organiser un atelier au Tchad réunissant parlementaires, membres du gouvernements et Société civile, la présence de l'ensemble des collègues femmes et hommes, ici présents, sera un atout indéniable ;
6. Renforcer les capacités des parlementaires pour la transposition des traités et conventions dans les instruments nationaux afin de mieux prévenir les trafics, le stockage et la vulgarisation de l'utilisation des armes de destruction massive ;
7. Aider à mieux créer une interaction et une interconnexion avec la communauté internationale.

Je note mon regret de voir au jour d'aujourd'hui mon pays à la traîne sur le chemin de la ratification mais l'espoir demeure en plus d'un titre parce que l'appui du PGA est constant. Aussi, la déclaration du Président de la CIAB renforce t'il mon engagement et mon élan de lutte pour le bien-être de nos populations.

Enfin, tout en remerciant PGA et l'ensemble de ses équipes, je sollicite son appui et la contribution l'unité de Conseil de Sécurité pour la résolution 1540 (2004) afin d'aider à mettre en place les outils pouvant conduire à la soumission de Rapport par le Tchad et contribuer à la ratification du traité contre la prolifération des armes biologiques et à toxines.

Je vous remercie de votre attention.

Honorable Théophile Yombombé Madjitoum

3^e Vice-Président

Assemblée Nationale du Tchad

Membre PGA